Priorités du gouvernement : Servir les Canadiens en assurant l'utilisation prospère et durable des écosystèmes aquatiques pour les générations futures.

Priorités ministérielles : Soutenir des pêches commerciales, autochtones et récréatives prospères et durables, l'aquaculture et d'autres industries maritimes.

Priorités de la Direction : Gérer les pêches commerciales.

| Activités | Sous-activités | Livrables | Risque | Probabilité | Impact | Atténuation | Ressources |
|--|---|--|------------------------------|-------------|--------|--|--|
| Gérer et administrer la direction | Superviser, surveiller et former le personnel Planifier le travail Fournir du soutien administratif Déménagement des bureaux dans de nouveaux locaux | Gestion des activités de délivrance de permis Réception ouverte de 9 h à 17 h | Roulement du personnel | Faible | Élevé | Établir un plan de relève Établir des bassins de dotation collective Reconnaître l'excellence du travail Célébrer les succès Impliquer les employés dans la prise de décisions | 1 adjoint administratif |
| Délivrer des permis de pêche commerciale | Examiner les dossiers des demandeurs Vérifier la fiabilité Délivrer des permis Effectuer des inspections | Délivrer le permis dans les 30 jours suivant la demande | Surpêche | Faible | Élevé | Protéger l'habitat Fixer des limites de capture Lancer les saisons de pêche | 1 agent2 analystes1 agent subalterne |
| Renouveler les permis de pêche commerciale | Examiner les dossiers de renouvellement des demandeurs Délivrer des renouvellements de permis | Émettre les renouvellements de permis dans les 30 jours suivant la demande Émettre 300 renouvellements de permis par an | | | | | 1 agent1 analyste subalterne |